




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 juin. — On lit dans le *Globe* d'aujourd'hui l'article suivant :

« L'habileté avec laquelle la bourse sait profiter du bruit le plus insignifiant, s'est montrée hier par la manière dont on avait converti une scène scandaleuse au théâtre à Lisbonne, en une espèce de contre-révolution par toute la Péninsule. Ce qui rend cette affaire encore plus ridicule, c'est le fait que le manque de respect témoigné à don Pedro, était la suite des conditions favorables accordées à son frère, au lieu d'être une démonstration en faveur de ce dernier.

« On a reçu ce matin des avis officiels de Lisbonne, en date du 30 mai, où il n'est nullement question de cette grande affaire. Don Carlos peut être attendu sous peu de jours à Portsmouth, à bord du *Donegal*; et don Miguel qui a expressément accepté les conditions qui lui ont été offertes, est à bord du *Cerf*, mais il est douteux qu'il vienne en Angleterre. Si don Pedro organisait maintenant son administration sous les auspices de Palmella, tout irait au mieux. »

Il paraît que le manque de respect dont parle le *Globe*, consistait en quelques sifflets qui se firent entendre lorsque don Pedro entra le 26 mai dans sa loge, à l'Opéra. A la date du 30 mai, don Carlos était à bord du *Donegal*, et don Miguel à bord de la frégate le *Cerf*.

Le *Globe* dit dans son *city-article*, à deux heures et demie : Les bruits exagérés qui ont circulé hier après-midi sur une prétendue révolution à Lisbonne, etc., ont causé, comme on pouvait s'attendre, des pertes immenses aux spéculateurs dans les fonds portugais et espagnols. Aujourd'hui, on a montré de l'empressement pour acheter, et l'on a fait beaucoup d'affaires dans les cortès qui sont maintenant à 48 1/2; les portugais, après bien des fluctuations, sont restés à 77.

— Le bill qui accorde aux juifs les droits civils et politiques a passé à la chambre des communes, à la 3^e lecture.

— Nous nous empressons dit, le *Standard* (journal tory), de mettre sous les yeux de nos lecteurs un des indices les plus frappants de l'esprit du siècle, qui nous est fourni par nos correspondans d'Oxford :

« 10 juin 1834.

« On peut dire que jamais le parti conservateur n'avait manifesté plus d'union ni plus d'enthousiasme que n'en a excité, dans ce jour, l'installation du duc de Wellington. Il serait difficile de dépeindre les sentimens excités par la présence à Oxford du noble duc et de ses amis les ducs de Newcastle, de Cumberland, lord Winchelsea, lord Fitz Roy Somerset. A l'arrivée des ducs de Newcastle et de Winchelsea, les applaudissemens ont été si bruyans que la salle en a été presque ébranlée, et quand une acclamation pour les évêques a été proposée, vous eussiez dit un pareil entier d'artillerie faisant explosion. Les noms de Grey et de Brougham ont provoqué des sifflets, et seulement quelques voix ont protesté en faveur de ce dernier, et demandé grâce pour cet homme savant et lettré.

L'assemblée se composait d'hommes distingués par une belle éducation. L'entrée du noble duc, au milieu de cette assemblée, a été un vrai triomphe. Les applaudissemens ont éclaté de nouveau quand lord Eldon a paru. L'archevêque de Cantorbéry a eu sa part des acclamations; quand le prélat a été assis, les jeunes sous-gradués ont demandé trois acclamations pour les évêques. Les dames elles-mêmes ont pris part à ces démonstrations qui se sont répétées dix fois. On comptait à la réunion trois archevêques et neuf évêques.

« L'enthousiasme a été porté au comble au moment où le duc de Wellington a serré la main de lord Welchelsea, en lui conférant un degré. Le docteur Phillimore, comme professeur de droit civil, a présenté successivement les candidats pour les dénominations honorifiques et il a été surtout heureux en rappelant les services de lord Fitz-Roy Somerset, qui combattit sous les ordres du duc dans la guerre de la Péninsule, et posa les armes après les gloires de Waterloo. Le duc paraissait ému pendant ce discours, et le nouveau membre de l'université a été salué par de vifs applaudissemens. Le duc a tenu ensuite un lever : tous les membres ont été présentés à Sa Grâce, qui a été, en qualité de chancelier de l'université, offrir ses hommages à l'archevêque de Cantorbéry.

Le lever de l'archevêque comptait toute la noblesse et le clergé d'Oxford; il a été tenu dans la bibliothèque des Ames. Sa Grâce était entourée par les autres évêques, et l'enceinte quadrangulaire de la bibliothèque offrait le plus brillant coup-d'œil. C'était un beau spectacle que celui de l'empressement que chacun mettait à offrir son hommage au chef spirituel de l'église, que les whigs s'efforcent de miner, et que les dissidens ligués avec les infidèles voudraient détruire.

« Voilà l'indice de l'esprit du siècle dans le principal siège du savoir dans toute l'étendue du royaume-Uni. Pendant que ceci se passe à Oxford, l'Université de Cambridge, de son côté, ne néglige rien pour assurer le succès de la cause fêtée par sa sœur d'Oxford, et l'esprit du siècle est le même dans les deux universités. Quant à la partie matérielle de cette cérémonie, elle était remarquable : rien de plus beau que le coup-d'œil offert, d'un côté, par ces membres de l'université, revêtus de longues robes écarlates, avec des manches tombantes de velours noir; et, de l'autre, des femmes élégamment parées, une profusion de fleurs et de plumes. Des billets avaient été distribués en grand nombre, aussi la salle était-elle remplie presque outre-mesure. Lord Wynford et lord Lindhurst ont eu les honneurs des applaudissemens à leur entrée dans la salle, ainsi que le duc de Cumberland, qui s'est présenté en uniforme de colonel du 15^e hussards. Les hauts dignitaires présents du clergé étaient les archevêques de Cantorbéry, d'York et d'Armagh, et les évêques d'Oxford, de Worcester, d'Exeter, de Gloucester, de Llandaff et des Barbades.

« Le duc de Wellington a annoncé qu'il conférerait le degré de docteur en droit à S. Exc. le baron Dedel, ambassadeur de Hollande. S. Exc. le comte Matuschewitz, ancien ambassadeur de Russie, à S. G. duc de Buccleugh, au duc de Newcastle, au marquis de Salisbury, au marquis de Bute, au comte de Winchelsea, au comte de Warwick, de Lawarr, de Rosslyn, de Wilton, de Brownlow, de Falmouth, à l'honorable Fitz-Roy Somerset, à l'honorable Granville Somerset, à l'honorable Francis Egerton, au vicomte Strangford, et à lord Burghersh. Chacun de ces noms a provoqué de bruyans applaudissemens, ainsi que ceux des trois *virii spectatissimi*, désignés ensuite par le noble duc, sir J. Vaughan, sir J. A. Park et sir J. Scarlett, l'ancien procureur général. Le chancelier ayant demandé si ces noms convenaient à l'université, il a été répondu tout d'une voix : *Placet*.

« Le docteur Phillimore, prenant la parole en latin, a fait le panégyrique du nouveau chancelier, dont il a rappelé les triomphes dans l'Inde, le Portugal et l'Espagne; il a parlé de ses victoires à Salamanque, sur les Pyrénées et à Toulouse. Par-dessus tout il a exalté l'affranchissement de l'Europe dans les plaines de Waterloo. Le docteur a

ensuite parlé avec éloge du souverain que représente le baron Dedel, qu'il a qualifié d'ami de la paix (*pacis amicus*). Il a loué les talens diplomatiques du baron envoyé par sa cour à celle de Londres (*ad componendas controversias*). Il a parlé de la Hollande comme de la vieille amie de l'Angleterre, et a exprimé, en terminant, l'espoir que cette alliance se perpétuât. Le docteur Dedel s'étant alors avancé au milieu du demi-cercle des docteurs, a été donné la main au lord chancelier, puis est retourné à sa place. Le docteur russe Matuschewitz a rempli la même formalité.

Le docteur Phillimore s'est étendu longuement sur les services militaires de l'honorable Fitz-Roy-Somerset qui, en combattant sous le drapeau du noble duc, reçut à Waterloo de graves et glorieuses blessures (ce caudat a un bras de moins). Le duc de Wellington a clos la séance par une oraison latine. A deux heures tout était terminé. Le chancelier s'est retiré suivi de la même procession qui l'avait accompagné à son entrée, en passant par High-street. Il s'est rendu au théâtre, où l'orchestre exécutait l'*oratorio* de la *Captivité de Judas*. L'enthousiasme a bientôt pris le dessus et la musique a eu tort.

FRANCE.

Paris, le 15 juin. — Nous croyons avoir la certitude que M. le ministre des finances, consulté sur la question de savoir si les emprunts de Prusse et de Sardaigne pouvaient être portés sur la cote officielle, a répondu négativement à la chambre syndicale des agens de change, se fondant sur ce que ces emprunts étant faits en loterie, avaient ainsi un côté immoral qui devait les faire écarter.

Nous ne pouvons qu'approuver cette résolution, mais nous avons peine à la concilier avec une décision précédente de ce ministre qui laisse à la chambre syndicale la faculté de faire figurer tous les papiers d'état sur la cote, sous sa responsabilité; et surtout avec la cote officielle du dernier emprunt de la ville de Paris, qui a servi de modèle pour l'emprunt sarde. (*Journal du Commerce*.)

— M. H. Carnot, fils du célèbre général de ce nom, se présente aux élections de La Flèche. (Sarthe.)

— Une circulaire de M. le ministre du commerce, tendant à obtenir des renseignemens sur les apparences et le produit des récoltes, vient d'être adressée aux préfets des départemens. Les rapports qu'ils doivent fournir à ce sujet se rattachent à quatre époques où les intempéries peuvent exercer une grande influence sur la végétation et sur le résultat; savoir : les semailles d'automne, celles du printemps, la floraison et la moisson.

— La duchesse de Berry ne paraît pas réconciliée avec la cour de Prague. On se rappelle que madame de Gontaut a été renvoyée de cette cour il y a quelques mois. La *Quotidienne* publie une lettre de la duchesse adressée à madame de Gontaut pour lui exprimer tous ses regrets de ne plus la revoir près de sa fille. La lettre est conçue en termes qui démontrent clairement que ce renvoi a été opéré contre le vœu formel de la mère d'Henri V.

— M. de Rothschild est parti pour Londres avant-hier; et hier à 9 heures du matin, M. le duc de Frias, ainsi que M. Allende, ont quitté Paris pour se rendre également à Londres. On croit toujours que le but du voyage de ces trois personnages se rattache aux bons des cortès. On remarque que la hausse des cortès à Londres coïncide avec ces démarches.

— Un duel devait avoir lieu après la clôture de la session entre M. Duséré, député des Landes, et

M. le maréchal de camp Larrin, commandant la place de Tarbes; ces jours derniers, M. Duséré s'est rendu près Tarbes, ayant pour témoin M. Cap de Pont de Bayonne, et un capitaine en retraite, domicilié à Ondre. M. Larrin s'y est transporté de son côté, accompagné du général Légise, d'un avocat célèbre du pays et d'un médecin.

Instruit de ce rendez-vous et de la gravité de l'affaire, M. le lieutenant-général Harispe s'était également transporté au lieu du combat, non à titre de témoin, mais comme pacificateur. Pendant qu'on négociait les conditions du duel, que l'un ni l'autre ne refusaient, M. Duséré fut, pour ainsi dire, consigné dans sa voiture, et M. Larrin tenu à distance.

Là s'éleva une difficulté: toutes les armes furent proposées par les seconds; l'ex-député voulait l'épée d'une main et le pistolet de l'autre, et M. le maréchal de camp un seul pistolet chargé, donné par le sort et tiré à bout portant. Ce dernier mode de combat ne pût être admis par les témoins, et il paraît que pour le moment cette malheureuse affaire en est restée là. Procès-verbal en a été dressé.

— On écrit de St.-Sébastien, le 2 juin :

« On parle ce soir d'une action qui a eu lieu entre La Boronda et Pampelune. Il paraît que le général Quesada, en combinaison avec Lorenzo et Oras, avait fait ses dispositions pour attaquer Zumalacarregui. Il fit placer les colonnes de ces deux chefs et s'avança avec la sienne jusqu'aux positions qu'occupaient les carlistes qui n'étaient pas bien éloignés. Les guérillas commencèrent le feu, et le soutinrent pendant quelque temps.

« Les troupes de la reine feignirent de battre en retraite pour attirer les carlistes sur le point où se trouvaient les deux colonnes. Zumalacarregui crut que la victoire marchait avec lui, et poursuivit Quesada avec vigueur; mais ce dernier, après avoir pris position, fit volte-face, et les trois chefs de la reine chargèrent en même temps les carlistes, qui, enveloppés, se jetèrent du côté d'Onate pour éviter une totale destruction.

« On dit que cette action a été une boucherie, et que plus de 500 hommes sont restés sur le champ de bataille. On n'a pas d'autres détails. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 10 juin :

« A deux heures un quart environ de l'avant dernière nuit, trois individus, parmi lesquels le Sr C..., agent de la police de sûreté de Lyon, se retirèrent après avoir dîné ensemble, un peu échauffés par la boisson; en passant près du poste placé à l'entrée du pont Lafayette, ils n'ont pas répondu au qui vive trois fois répété qui leur a été adressé. La sentinelle, se voyant approchée de trop près par trois hommes, les a menacés de sa baïonnette, que l'un d'eux a saisie, afin d'éviter le coup. Alors le factionnaire a tiré un coup de fusil qui a cassé, près de l'épaule, le bras gauche de l'agent de police. L'amputation a été faite à l'Hôtel-Dieu, hier matin, à dix heures.

« Dans la nuit de dimanche à lundi, le factionnaire placé à l'un des angles du fort de Villeurbanne a essuyé deux coups de feu, dont un l'a blessé. On ignore les auteurs de cette attentat. »

— M. de Kergorlay écrit à la *Gazette de France* pour décliner les honneurs de la candidature: il motive sa résolution sur la nécessité où il serait de prêter un serment que repousse sa conscience. On voit que M. de Kergorlay a d'autres idées que la *Gazette* sur la sainteté du serment.

— La publication du *Corsaire*, journal de l'opposition républicaine à Toulon, est suspendue, les gérans ayant refusé de le signer.

— Le journal légitimiste la *Guyenne* vient d'être condamné à huit mois de prison et six mille francs d'amende. Ce journal fait un appel à la bourse des légitimistes pour couvrir les frais de son amende.

— Le *National* de ce jour consacre deux grandes colonnes à prouver que M. Dupin, l'ex-président de la chambre, a des manières bourgeoises, et qu'il a été mal reçu par la gentilhommerie anglaise. Nous ne comprenons pas un pareil reproche de la part du journal des républicains; il est vrai que ce sont les républicains à gants jaunes. L'ironie

amère qu'ils déversent d'une part contre l'aristocratie de naissance, et d'autre part contre la simplicité bourgeoise, prouve la vérité de ce que disent les frères Vignerte: c'est que dans leur parti il y a aussi des aristocrates, d'autant plus dangereux que ce ne seraient que des parvenus.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Tribunal correctionnel de Paris.

Les dames Regimbal et Dronin, voisines, habitant toutes deux une commune de la banlieue, arrivent chacune à la tête d'un bataillon de témoins, ils ont fait route ensemble, et au long bourdonnement qui règne pendant l'appel, on s'aperçoit que les deux camps ennemis se sont trouvés en contact. Les huissiers parviennent enfin; mais non sans peine, à rétablir l'ordre.

Mde. Regimbal. J'ai été cruellement maltraitée au moral par madame, qui a fait sur mon compte les cancans les plus atroces. Je me suis tue long-temps; mais aujourd'hui la mesure est pleine. (Ici la plaignante baise la voix et énumère la longue série de ses griefs contre la dame Dronin), concevez-vous messieurs que l'on puisse se permettre de pareils propos, de semblables calomnies contre une honnête personne?

M. le président, aux témoins: Où étiez-vous lorsque vous avez entendu ce propos?

Le 1^{er} témoin: Je dansais avec madame.

Le 2^e témoin: Je dansais avec madame.

Le 3^e témoin: Je dansais avec madame.

Une voix dans l'auditoire: Elle danse donc avec tout le monde?

La plaignante: Ah! que c'est méchant.

La prévenue: J'ai douze témoins, vous allez bien voir.

La plaignante: Ce sont de faux témoins, des témoins achetés, il y a là dessous du civet de lapin.

La prévenue: Qu'appellez-vous du civet de lapin?

La plaignante: Vous allez voir. (Elle se tourne vers son avocat.) Voilà, je pense, le vrai moment de lancer le certificat.

L'avocat: Que le tribunal veuille bien me permettre la lecture d'un certificat et de réclamer son indulgence pour la naïveté du style.

Nous soussignés respectables habitans de Choisy, certifions devant Dieu et M. l'adjoint du maire, que les témoins à décharge de la dame Dronin, ont été régalez par elle à bouche que veux-tu, qu'ils ont mangé un lapin, et que l'un d'eux en s'en allant a dit, c'est égal, quoiqu'il arrive nous avons mangé un fameux lapin!

En foi de quoi, etc.

Ce certificat qui peut donner une haute idée de la basse-cour de Mme. Dronin, n'était pas de nature à inspirer beaucoup de confiance dans la véracité de ses témoins. Le tribunal après leur audition et d'assez longs débats a condamné la prévenue à 25 francs d'amende en 75 francs de dommages et intérêts envers Mme. Regimbal, et aux frais.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 16 juin. — Quelques pétitions sont analysées.

M. Jullien demande que l'une d'elles adressée par les chasseurs francs de Bruges, et relative à une lacune dans le projet de la garde civique, soit déposée au bureau des renseignements. — Adopté.

M. de Robaux propose le renvoi à la section centrale qui sera chargée de l'examen de ces projets. — Adopté.

M. Eloi de Burdinno réclame le renvoi à la commission d'une pétition relative aux céréales. — Adopté.

M. de Puydt dépose le rapport de la section centrale du budget de l'intérieur de 1834, sur les propositions relatives aux réparations à faire aux rives de la Meuse et de l'Ourte.

Suite du vote définitif du projet d'organisation provinciale.

L'amendement présenté par M. Verdussen dans la dernière séance, à l'article 125, est écarté après une courte discussion. Les art. 126 à 134 sont adoptés sans observations.

M. de Roo propose de modifier l'art. 132 en ce sens qu'il y aurait un commissaire du gouvernement par arrondissement judiciaire; les opérations électorales seraient faites par le commissaire du chef-lieu du district électoral.

On entend MM. Jullien, Gendebien, de Foere, Pollenus et Doignon pour, et MM. de Theux, Pirson, le ministre de

l'intérieur, Eloi de Burdinno et Fleussu contre l'amendement lequel est mis aux voix et rejeté.

L'art. 132 est adopté.

Il n'est pas fait d'observations sur l'adoption des articles 133 à 138.

M. de Theux propose de retrancher à l'art. 139, la mention de l'art. 129. — Adopté.

Une nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 140 est présentée par M. Jadot et adoptée; elle est ainsi conçue:

« Il y a incompatibilité entre les fonctions de gouverneur de province, greffier provincial ou commissaire d'arrondissement et celles désignées dans les huit premiers numéros de l'art. y compris les avocats consultants. »

L'article et les suivans jusqu'au 144 dernier de la loi sont adoptés.

On revient à l'article 69 relatif aux dépenses provinciales et obligatoires. Au 1^{er} paragraphe, M. le ministre de la justice demande l'adjonction des menues dépenses des cours d'assises.

Il est cinq heures, le projet est adopté par 43 voix contre 9.

LIEGE, LE 17 JUIN.

On lit dans le *Journal de Verviers*:

« Aujourd'hui (16 juin), vers les 11 heures du matin, M. l'abbé Lonhienne, de cette ville, prêtre sexagénaire, s'est tiré un coup de pistolet dans la figure, sur l'ancienne route de Verviers à Liégeois. Le pistolet, fortement chargé, a éclaté et lui a déchiré toute la partie inférieure du visage; il a néanmoins survécu cinq quarts d'heure à la blessure qui présentait le spectacle le plus horrible. Depuis plusieurs années ce prêtre était atteint d'aliénation mentale; on avait dû plusieurs fois lui interdire l'exercice du saint ministère, c'était au reste un homme respectable et de mœurs douces. »

— On fait espérer que la grande composition à laquelle M. Wappers travaille depuis six mois, sera terminée pour l'exposition prochaine d'Anvers, et que nous aurons le plaisir d'admirer un tableau digne des plus grands peintres.

— On écrit de Hambourg, 10 juin:

« Deux ingénieurs anglais sont arrivés ici pour effectuer, sous la direction du célèbre M. Vignoles, le nivellement entre Hambourg et Hanovre, par suite du projet de construire entre ces deux villes une route en fer. L'exécution de ce plan si important pour l'intérieur de l'Allemagne écartera, à ce qu'on espère, le préjudice qu'on pourrait craindre pour le commerce de l'Elbe, à cause des chemins de fer qui doivent établir des communications avec le Rhin. »

— MM. de Moléon, Cochaud et Desormeaux, connus par des ouvrages du plus haut intérêt, publieront incessamment, sous le titre de *Musée industriel*, une description complète de la dernière exposition de l'industrie française. Cette publication qui se composera de cent livraisons environ, et dont le prix n'est que de trente francs pour l'étranger, sera sans doute recherchée par tous les amis des arts et de l'industrie.

— Une vaste entreprise fixe en ce moment l'attention des habitans de Londres, et leur promet d'embellir encore cette capitale. On sait qu'il faut maintenant faire deux lieues pour jouir de la promenade dans le parc de Greenwich, ou pour éviter les établissemens de cette ville. Une nouvelle route, ouverte en surmontant une multitude d'obstacles, va réduire cette distance de plus d'un tiers. Elle formera un mail, planté d'arbres et brillamment éclairé, dans toute sa longueur, par des candélabres à gaz d'une structure élégante. Un chemin de fer, soutenu par mille arches, permettra aux personnes pressées de franchir cet espace en quelques minutes, tandis que les promeneurs pourront visiter à loisir les magasins et les boutiques de toute espèce qui garniroit chacune des arcades. On espère par le succès de ce projet, mettre Londres en possession de boulevards qui doivent, sinon effacer ceux de Paris, du moins rivaliser avec eux.

— M. Poussin, français, ex-major au corps du génie américain, vient de publier un rapport intéressant sur les travaux publics aux Etats-Unis. Au moyen de chemins de fer et de canaux, la distance entre les deux villes de New-York et de Washington peut être parcourue en 15 heures. Il n'existe point en Europe un seul monarque qui puisse voyager aussi rapidement. La distance entre ces deux villes est d'environ 155 lieues.

— Nous publions dans le N° de ce jour un article sur l'ophtalmie. Nous avons pensé que nos lecteurs acquerraient volontiers quelques connaissances sur une maladie, qui a été si fatale au pays, et sur les remèdes qu'on propose pour la combattre.

— Nos lecteurs trouveront sous la rubrique d'Angleterre quelques détails fort curieux sur l'installation du duc de Wellington, comme chancelier de l'université d'Oxford.

COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

Elections municipales du 15 juin 1834.

Sur 63 votans M. Louis Constant, conseiller, a été élu bourgmestre par 47 voix, en remplacement de M. Jos. Lamarche, démissionnaire, M. Detombay-Fyon a obtenu 16 voix.

Assesseurs : 57 votans. MM. Joseph Vignoul 43 voix et Louis Lassau 36, en remplacement de MM. Pétry-Driane et Jos. Vignoul, démissionnaires.

Conseillers : 51 votans. MM. Joseph Lamarche 50 voix, Pétry-Driane 45, T. Kettin 45, M. Delfet 43 et B. J. Lambinon 39, en remplacement de MM. G. Girouard, H. Degeldre, L. Reuleaux, B. J. Lambinon et P. Simonis, démissionnaires.

Le *Moniteur belge* rapporte ce qui suit dans le compte rendu de l'une des dernières séances de la chambre. Nous livrons ce singulier épisode aux partisans du chemin de fer.

M. Gendebien parlait sur la loi d'organisation provinciale il s'interrompt tout-à-coup et dit :

Si M. le ministre de l'intérieur voulait bien ne pas étaler cette grande pancarte au milieu de l'assemblée, je continuerais à parler.

M. Jullien : On ne peut s'occuper de chemins de fer pendant la séance.

M. Gendebien : Je conçois que M. le ministre tienne à s'occuper du chemin de fer. C'est son enfant chéri. Mais c'est peut-être le plan des prisons destinées aux conseils provinciaux.

M. le ministre de l'intérieur : Je ferai observer à l'assemblée que le temps que je consacre à la chambre, interrompant les travaux de mon ministère, il n'est pas étonnant que je doive signer certaines pièces dans la séance même.

M. Gendebien : Vous pouvez les signer au ministère. Je ne parlerai que lorsque vous aurez fini, et comme j'ai la parole, je ne la céderai pas, et je ne la reprendrai que lorsque le plan aura disparu.

M. le ministre de l'intérieur : Mon silence cependant n'a pu vous couper la parole.

M. de Robaulx : On dirait que la chambre est un bazar, une salle d'exposition pour les chemins de fer.

M. le ministre de l'intérieur : L'orateur pourrait continuer. Je ne l'ai nullement interrompu. (M. le ministre de l'intérieur roule le plan du chemin de fer qu'il tenait à la main.)

BULLETIN.

Les journaux de Londres nous ont appris hier l'arrivée de don Carlos en Angleterre. Le 31 du mois dernier, don Miguel a dû aussi s'embarquer à Sinès sur le *Stag*, qui devait faire voile pour Gènes. Ces nouvelles répondent suffisamment aux bruits qui avaient été répandus sur la situation des affaires dans le Portugal, et qui du reste sont aujourd'hui positivement démentis par le *Globe*. (Voir *Londres*.)

La *Gazette d'Augsbourg* continue ses observations critiques sur le dernier traité conclu entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Si, comme on le pense assez généralement, ce journal est ici l'organe des cours du Nord, il est évident que la quadruple alliance a causé un dépit profond aux politiques de la Sainte-Alliance. Mais qu'y faire? le traité a déjà porté ses premiers fruits. On ne saurait se le dissimuler, il a dû porter un coup de mort aux espérances de triomphe des carlistes et des miguelistes et leur découragement explique leurs dernières défaites.

On a parlé ces jours derniers de mouvemens opérés par l'armée russe sur les frontières de la Perse et de la Turquie; voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal de Paris.

En vertu de l'article 4 du traité d'Andrinople, la limite des frontières turques et russes était tracée dans le pachalik d'Akalsik, de manière à laisser à la Russie la ville et une partie du territoire de ce

sandjak. Cependant l'intervention de commissaires était indispensable pour régler les droits respectifs des parties, et, s'il faut en croire l'auteur d'un voyage récent en Orient, M. Fontanier, il n'y eut aucun résultat jusqu'à la fin de l'année 1832. Dans ces négociations, les Turcs furent constamment trompés par les Russes. Chose fort remarquable, c'est que malgré le texte formel du traité d'Andrinople, la Russie n'avait cessé d'occuper plusieurs points d'Anatolie, sur lesquels elle n'élevait d'abord aucunes prétentions, et entre autres, les sandjaks de Pachkow et de Tchilguir. Il paraît qu'elle attachait un grand prix à leur possession, puisqu'elle a profité de l'ambassade d'Ahmed Pacha à Pétersbourg pour se les faire attribuer, et qu'elle en a fait une condition de l'évacuation des principautés, moins Silistrie. L'occupation définitive a eu lieu, et de là est venue la version que rapportait la *Gazette d'Augsbourg*, sur l'entrée des Russes en Perse.

Ces détails, comme on le voit, en laissent supposer beaucoup d'autres que nous ne connaissons pas.

OPHTHALMIE. — Causes et remèdes.

Le rapport que vient de publier sur l'ophtalmie qui règne dans l'armée belge M. Vlemminkx, inspecteur-général du service de santé, nous semble, à plus d'un titre, digne de fixer l'attention du public et des hommes de l'art.

L'auteur nous y donne le consolant espoir que ce fléau pourra être extirpé, et nous conduit à penser que s'il ne l'a pas été jusqu'à présent, c'est qu'on a négligé des mesures capitales et commis des fautes graves, lorsqu'on a confectionné la tenue militaire de notre armée, quoique cependant on les eût déjà signalées depuis long-temps.

Les considérations qu'il émet sur l'étiologie de la maladie sont exposées avec clarté et déduites d'une manière rigoureuse; car tout ce qui tient à la vie du soldat, dans les casernes, les camps et les cantonnemens, est soumis à un examen scrupuleux; et cet examen ne manquera pas de faire réfléchir sur cette importante matière tous ceux qui les liront.

L'auteur commence par aborder le fait le plus remarquable : c'est que l'armée française est exempte d'ophtalmie. Il regarde ce fait immense comme pouvant lui seul conduire à la découverte des causes qui la produisent et l'entretiennent dans la nôtre.

Il se demande si les différences hygiéniques entre les troupes françaises et les troupes belges, sous le rapport de l'habillement, de la coiffure, du grand équipement (buffleterie), du petit équipement (linge et chaussure), de l'armement, de la nourriture, du casernement, des temps, de la durée et du mode des exercices, des manœuvres, du service, etc., peuvent être les causes de l'ophtalmie et procède préalablement à l'examen de cette question : si l'ophtalmie de notre armée est due à un principe qui generis ou à une manière d'être spéciale, comme beaucoup de médecins l'ont prétendu.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les raisonnemens qu'il oppose à ceux qui pensent que c'est l'ophtalmie d'Egypte qui s'est introduite en 1814 dans notre armée. Il combat cette opinion avec avantage, et croit que tout virus ou miasme contagieux, n'est qu'un être de raison, qu'un fait absolument négatif. Il considère l'ophtalmie comme une inflammation pure et simple, qui peut revêtir des formes plus ou moins prononcées; des symptômes plus ou moins intenses; mais qui cèdent toujours à une médication appropriée, qui ne diffère pas de celle employée contre les phlegmasies franches.

Il énumère les causes qui lui semblent devoir la produire, et les différences qui existent entre l'uniforme belge et l'uniforme français. Il attribue le développement de cette maladie à la compression du front et du cou des militaires, compression qui retient le sang à la tête, y produit une stase, sous l'influence de laquelle les parties solides de l'œil s'altèrent et s'enflamment. M. Vlemminkx compare ensuite le collet français au collet belge, et démontre combien la coupe française a d'avantages sur la nôtre, par le peu de gêne et la facilité des mouvemens, que peut faire la tête dans les exercices et les manœuvres; il fait voir après cela, par le relevé statistique des hommes atteints dans les différentes armées,

que l'infanterie paraît seule être affectée, tandis que très rarement on rencontre un malade dans la cavalerie, l'artillerie, les mineurs et surtout les partisans, dont l'habit est coupé d'une manière très avantageuse aux mouvemens de la tête et du cou. Il nous explique cette différence, en nous montrant le fantassin constamment dans leur uniforme, lorsque les cavaliers sont en veste d'écurie une partie de la journée et que les soldats des autres armes s'occupent de manœuvres de force, qui en nécessitent toujours l'abandon partiel.

L'auteur démontre aussi, que le haversac en tirant les épaules en arrière, augmente considérablement la compression de la partie antérieure du cou; et nous donne ainsi, la raison du grand nombre d'ophtalmiques qu'ont donnés quelques régiments après des marches forcées; et les atteintes journalières des soldats tout juste au moment qu'ils descendent de garde après être restés près de 24 heures serrés dans la tenue et s'être exposés dans cet état aux intempéries de l'atmosphère fraîche des nuits, pendant leurs heures de faction. Enfin M. Vlemminkx conclut dans sa lettre à M. le ministre de la guerre; que ce n'est que sous l'influence des causes environnantes et appliquées (1) que cette maladie se développe dans notre armée. Les autres fonctions et relations de la vie étant communes aux soldats et aux citoyens, tandis que ces deux premières causes sont exclusivement propres à la vie militaire.

Nous pensons que les améliorations dont on s'occupe actuellement pour la tenue de l'infanterie belge, feront diminuer considérablement l'ophtalmie et la détruiront même dans ses causes. Ce sera un très grand service rendu à l'armée, à l'humanité et à la science, qu'on semble presque accuser d'impuissance en face d'un mal qu'on ne peut combattre que par une médication répressive, et qu'on n'a jusqu'à présent pu prévenir.

L'ÉGLISE SAINT JACQUES.

A L'AUTEUR ANONYME DE LA LETTRE DU 31 MAI.

Liège, le 14 juin 1834.

Monsieur, pourquoi faut-il qu'on ne puisse toucher une question d'intérêt général, s'occuper d'un objet d'art, sans heurter en passant des petites passions auxquelles on n'avait pas pris garde! Il y a toujours quelque amour-propre que vous froissez, qui s'exaspère et qui, pour se venger de la blessure que vous lui avez faite sans le vouloir, s'attaque à votre personne et se donne toute la peine du monde pour vous mordre et vous déchirer.

Voilà, Monsieur, ce que prouve votre lettre du 31 mai et en vérité elle ne prouve que cela.

Qui n'a pas reconnu à la mordacité des épigrammes qui y tiennent presque toujours lieu de raison, qui n'a pas reconnu la susceptibilité d'auteur, cette susceptibilité de toutes la plus irritable et la plus maligne?

Mais il faut tout dire aussi. Un avis inséré dans le journal de Liège du 1^{er} juin avait annoncé que la régence allait faire disparaître le mal qui a été fait dans les réparations de l'église St-Jacques et dont je m'étais plaint dans ma première lettre. Cette décision de la régence, cette condamnation de vos travaux, vous ne l'ignoriez pas; et, certes il n'en faut pas tant pour irriter un amour-propre d'auteur et pour justifier votre dépit.

Il est, dites-vous, plus facile de critiquer que de faire, il est en effet bien plus facile d'écrire une lettre avec esprit que de diriger convenablement des travaux. C'est une vérité sur laquelle il ne peut guère rester de doute après l'exemple, assez remarquable que vous venez d'en donner.

Etes vous orfèvre, Monsieur Josse, vous écririez-vous. C'est-à-dire que, selon vous j'aurais eu le tort de parler d'une chose dont je m'occupe, dont je fais profession. Comme il vous plaira à Monsieur; c'est un reproche que vous ne paraissiez du reste pas mériter. Vous pouvez être un Monsieur Josse sur tous les autres rapports, mais, à la manière dont vous dirigez les réparations de St-Jacques, je n'hésite pas à le dire, non, vous n'êtes pas orfèvre.

Vous ne cessez de répéter que tous les travaux ont reçu l'assentiment des autorités civiles et ecclésiastiques. Pourquoi donc attacher tant de prix à renvoyer à d'autres la responsabilité de ce qui a été fait, si, comme vous le prétendez, tout a été fait au mieux? que m'importe à moi, que fait au public la question d'auteur? que l'église St-Jacques soit défigurée par l'ordre du curé ou bien du grand-vicaire *sede vacante*, qu'elle le soit par vous, Monsieur, que nous ne connaissons pas, ou par la régence que nous connaissons, le résultat n'est-il pas toujours le même et également à regretter?

Il y a cependant ici une difficulté que je ne puis expliquer. Dans l'avis inséré dans le *Journal de Liège* et dont j'ai parlé plus haut, il est dit que le mal dont je me suis plaint a été fait pendant une courte interruption de surveillance de la part de la régence, vous auriez bien dû, Monsieur, employer un peu de votre habileté à nous expliquer comment la régence, qui probablement fait partie des autorités civiles compétentes, a donné son approbation au mal qui a été fait pendant qu'a

(1) Circumsusa, et applicata.

sa surveillance a été interrompue, au mal dont on nous annonce la prochaine disparition.

J'aurai trop à faire, si je voulais répondre à tout ce qui, dans votre lettre est étranger à la question. Je m'en suis déjà trop écarté en vous suivant. Je me hâte d'y revenir.

Vous vous livrez, monsieur, à de très-longs développemens pour arriver en terminant votre lettre à cette conséquence que j'ai induit le public en erreur. Je puis heureusement me dispenser de vous suivre dans ces développemens et me prendre à la conséquence en elle-même, car il suffit d'avoir des yeux pour en reconnaître la fausseté. J'ai induit le public en erreur, dites-vous. En quoi donc? Je n'ai avancé que deux faits; l'un, qu'une partie de la façade de l'église a été teinte en couleur jaune et bleue, l'autre, que l'on a fait disparaître, il y a quelques années, les minarets qui décoraient l'édifice. Voilà ce que j'ai affirmé, et si j'ai induit le public en erreur, il lui sera bien facile d'être trompé. St-Jacques est encore debout: que le public veuille seulement lever les yeux, qu'il voie si la couleur jaune et bleue n'y est pas, qu'il voie si les minarets y sont, et qu'il dise ensuite lequel de nous deux a voulu l'induire en erreur. Je me soumetts d'avance à sa décision.

Vous pouvez très-bien, monsieur, n'être pas d'accord avec moi sur le jugement que j'ai porté relativement aux faits que j'avancés; mais déclarer hautement que j'ai induit le public en erreur, que par conséquent, les faits que j'ai avancés sont faux, tandis que ces faits sont notoires, tandis qu'ils sont là sous les yeux de tous; en vérité, c'est par trop d'audace, ou par trop de légèreté.

Vous avez réussi, à embrouiller une question qui était bien simple. J'ai été choqué de cette peinture à l'huile dont on avait entaché le fronton d'un édifice antique, et qui n'aurait pas manqué d'envahir aussi les vitraux et toutes les parties du bâtiment. J'ai craint que cette première faute ne fut suivie d'autres fautes plus graves, et j'ai réclamé dans l'intérêt de l'art. Quoique vous disiez de l'ample usage que j'ai fait de la liberté de la presse, je m'applaudis d'avoir publié mes observations; elles ont eu le résultat que je pouvais en attendre, puisque la régence a promis d'arrêter le mal et de le faire même disparaître entièrement.

Après avoir nié la couleur à l'huile, vous cherchez à la justifier. Elle a été mise dites-vous, pour donner à la réparation quelque solidité et durée, et hier autant que possible le ciment au sable. Il y a, monsieur, 800 ans que St-Jacques est bâti. Les ornemens en sable ont tenu jusqu'aujourd'hui sans le secours de la couleur à l'huile, et il me semble que vous auriez pu raisonnablement vous contenter d'une durée de huit siècles pour ceux que vous y avez fait placer.

Pourquoi, d'ailleurs cette variété de couleur? Pourquoi du jaune, du noirâtre et du gris? Vous voulez bien nous l'apprendre. On a voulu imiter la nature. La pierre de taille a été peinte grise, et les ornemens en sable ont reçu la couleur du sable. Sans contredit, la chose était bien nécessaire. Peindre du sable neuf en jaune pour lui donner la couleur du sable! cela ne rappelle-t-il pas cet autre conservateur de momemens d'une ville voisine, qui, ayant à réparer une fontaine en bronze, n'imaginait rien de mieux que de la bronzer?

J'en viens à l'enlèvement des minarets opéré en 1828. Je n'en avais parlé qu'en passant et comme d'un premier changement qui, eût-il été nécessaire, devait du moins rendre plus circonspects ceux qui en méditaient et en opéraient déjà de nouveaux; vous en faites l'objet principal de votre lettre. Les gens de l'art ont, dites-vous, reconnu que ces ornemens avaient été détruits par le tems, et qu'ils menaçaient une ruine prochaine; que la réparation partielle en était impossible; je ne comprends pas comment ce qui a été détruit peut encore menacer ruine. Quoiqu'il en soit, je sais que quelques uns de ces ornemens menaçaient de tomber; était-ce une raison pour les enlever tous? Les gens de l'art auront probablement reconnu qu'il était très-difficile de les conserver; mais qu'ils y aient vu impossibilité, vous me permettez d'en douter, malgré vos allégations. Il y a peu de choses impossibles quand on a la ferme volonté de les exécuter; mais il faut avoir cette volonté, et elle ne pouvait guère se trouver chez vous, monsieur, qui vous amusez à faire des planteries sur la cruauté que l'on a eue d'enlever ces mêmes minarets aux formes si légères, si variées, qui en conduisant la pensée vers le ciel, qu'ils semblaient indiquer, étaient l'expression d'une sublime idée. Je vois bien que vous n'attachiez pas un grand prix à leur conservation; mais convenez aussi que, quand on est dans de pareilles dispositions, on trouve bientôt impossible ce que, avec un plus vif sentiment de l'art, on n'aurait trouvé que difficile.

Vous me reprochez d'avoir blâmé les réparations passées, présentes et futures de l'église St-Jacques. Quant aux réparations passées et présentes, je crois avoir prouvé que le blâme était mérité: pour ce qui est des réparations futures, la suite nous apprendra si elles sont à l'abri du reproche. Vous devez, monsieur, en savoir déjà que que chose, vous devez savoir si maintenant encore on ne nourrit pas des projets de changemens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Sous ce rapport, l'avis de la régence est loin de me rassurer. « On se propose, y est-il dit, de faire les recherches et les travaux nécessaires pour parvenir à faire disparaître des réparations faites à certaines époques déjà reculées, mais qui sont visiblement de beaucoup postérieures à la construction de l'édifice et n'ont aucunement le même caractère. Ces réparations, ou plutôt ces augmentations, nuisent essentiellement à la beauté de l'ensemble. » Je crains bien qu'il ne s'agisse là du portail de l'église, qui en effet est d'une date beaucoup plus récente que l'église même, mais qui présente un morceau d'architecture d'une très-bonne époque, celle de la renaissance. S'il en était ainsi, on pourrait, je crois, sans faire un trop ample usage de la liberté de la presse, étendre aux travaux futurs de St-Jacques le blâme que les travaux passés et présens n'ont que trop bien mérité.

Agrérez, etc.

R.

FOIRE AUX LAINES INDIGENES A LIEGE.

La foire aux laines indigènes, établie en cette ville, aura lieu *mardi quinze juillet*, et durera 5 jours consécutifs.

La place St-Barthelemi est désignée pour la foire, attendu sa proximité de l'entrepôt des taxes municipales et que la circulation des vendeurs et des acheteurs peut s'y faire librement et sans craindre d'accidens. Il ne sera rien payer pour les places occupées.

Les laines expédiées pour la foire, pourront être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement sans frais à l'entrepôt des taxes municipales pendant 15 jours seulement (1), mais les balles d'échantillons de différentes qualités seront exposées sur la place Saint-Barthelemi, et elles porteront une note indicative du local où les quantités sont déposées. — Les ventes et marchés sont facultatifs entre les vendeurs et acheteurs, soit par eux-mêmes, soit par l'entremise des courtiers.

Les laines vendues pendant la foire devront être pesées à l'entrepôt des taxes municipales et le droit à payer suivant le tarif acquitté selon qu'il aura été convenu entre le vendeur et l'acheteur; cet objet rentrant dans leur intérêt particulier, ainsi que pour l'accomplissement de leurs marchés.

(1) La régence a fait construire un plancher pour recevoir les laines que l'on veut y déposer.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 15 juin.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes; savoir: Dieudonné Corbusier, âgé de 84 ans, marchand, rue Entre-Deux-Ponts, époux en 2^e noces de Marie Anne Caroline Pieret. — Lambinon Delfaérière, âgé de 27 ans, soldat au bataillon du train d'artillerie en garnison en cette ville, célibataire. — Jeannette Simonis, âgée de 27 ans, rue sur Meuse. — Marie Louise Josephine Lebon, âgée de 25 ans, rue Hocheporte.

Du 16 juin. — Naissances 10 garçons, 7 filles.

Décès: 5 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Alexandre Joseph Chapelle, âgé de 52 ans, écrivain, faubourg Saint-Gilles, veuf de Marie Elisabeth Rose Namur. — Alexandrine Urban, âgée de 37 ans, rue Saint-Eloy, épouse de François Borlez.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE UN DIXIEME DU CHARBONNAGE de la Nouvelle-Haye, à St.-Gilles, lez Liège.

Cette exploitation dans l'enceinte de la ville de Liège est en activité depuis peu d'années, et la construction du chemin de fer dont le tracé passe contre l'établissement, lui assure une nouvelle source de prospérité, sa richesse minérale est conidérable l'étendue de sa concession est de 260 bonniers et l'on a reconnu par des puits de plus de 1200 pieds de profondeur un grand nombre de couches puissantes de houille de première qualité. Deux machines à vapeur l'une de 120 chevaux et l'autre de 40 servent à l'épuisement des eaux et à l'extraction du combustible.

S'adresser pour les conditions de cette vente, pour voir le plans et obtenir tels renseignemens qu'on désirera au directeur dudit établissement, à St.-Gilles, lez Liège. 66

VENTE volontaire qui aura lieu incessamment d'une belle et grande MAISON avec cour, écurie et jardin, sis au faubourg Hocheporte, à Liège, n° 760. S'adresser au n° 753, même rue ou au n° 684, rue St-Severin. 96

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ A TIHANGE.

Jeudi 26 juin 1834, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire CHAPPELLE, à Huy, à la VENTE aux enchères publiques du château de Tihange, situé en la commune de ce nom, avec quatre bonniers de jardins, garnis de beaux arbres fruitiers, prairies bien arborées et terre en dépendant, en un seul clos, compris un petit pré en face du château.

Cette propriété n'est distante que d'un quart de lieue de la ville de Huy, à laquelle elle est liée au moyen d'une chaussée récemment construite. Elle pourrait au besoin être consacrée à un établissement industriel; l'une des prairies est traversée par un ruisseau qui ne tarit jamais.

Il sera accordé à l'acquéreur toute facilité pour le paiement du prix.

S'adresser audit notaire CHAPPELLE pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété. 95

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

La FERME dite PIEDROUX, située au-dessous de Gailarimont, commune de Chênaie.

Elle consiste en un logement pour le fermier, et tous les bâtimens nécessaires à l'exploitation qui contient quatorze bonniers 58 perches de jardin, terres et prairies, le tout réuni autour de la ferme.

S'adresser pour plus grande information au notaire KEP-PENNE, rue St-Hubert, n° 591, à Liège.

CHAMBRES garnies à LOUER, place St-Barbe n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

VENTE D'HERBES.

Lundi 30 juin 1834, à une heure de relevée, chez le sieur Maesen, cabaretier à l'ancienne barrière de Liège près de Tongres, le notaire VANDENBOSCH, de Tongres, procédera à la vente aux enchères publiques, par portions et à crédit, des HERBES et REGAIN d'environ 50 bonniers de pré, situés en deux pièces sous Tongres, l'une près le moulin de Coick et l'autre appelée Hardel, appartenant à M. Palmers, de Hasselt. 62

Une SERVANTE peut se présenter au n° 442, rue Neuve, derrière le Palais. 97

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8, sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8° ordinaire.

Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

LA SANTÉ.

Journal populaire de médecine, paraissant une fois par mois, par collection de quatre feuilles qui sont envoyées aux abonnés au fur et à mesure qu'elles paraissent. Ce journal a fait uniquement pour le peuple, afin de lui apprendre les moyens de conserver la santé. Il saura maintenant quels sont les alimens, les vêtemens ou les habitudes nuisibles pendant les épidémies, les différentes saisons, les lieux qu'il habite, etc. Ce journal, pendant le choléra et la grippe, eût rendu d'immenses services, car il eût appris au peuple à éviter tout ce qui pouvait appeler sur lui ces maladies, et à connaître les premiers remèdes à employer une fois qu'il en était atteint.

On s'abonne rue Feydeau, n° 4.

Prix par an, 6 francs pour Paris, et 7 frs. 50 c. pour la province.

A Liège, au bureau de cette Feuille.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 14 juin. — Dette active, 52 1/8 000 Dito, 97 3/16 00 — Bill de change, 23 7/16 00. — Oblig. du Syndicat, 91 1/8 000, 0 — Dito, 74 7/16 00. — Rente des duns, 0. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0 0. — Dito de 1833, 0/0. — Obl. russe Hoop. et C., 402 1/8 0/0. Dito de 1828, 402 1/2 000 — Inscr. russes, 67 7/8 0000 — Empr. russe 1831, 97 1/4 0000. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 18 1/4 0000 — Obl. mét. Autriche, 97 1/2 0/0 00 — Lot. chez Gollais, 0/0 — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Banoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil 77 3/8. — Cortès, 36 1/4 000. — Dito Grec, 00 — Lot. de Pologne, 116 5/8.

Bourse d'Anvers, du 16 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	38 3/4 perte.		
Londres.	12 07 1/2	P 12 02 1/2	P
Paris.	47 5/16	A 47 0/00	A 46 7/8
Francfort.	36 1/16	35 15/16	00 0/0
Hambourg.	35 1/2	P 35 1/4	00 0/0

Escompte 4 1/2.

Effets publics, Belgique. — Dette active, 402 1/2 A. Id. diff. 41 1/4 A. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 98 1/2 P 00 0/0. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 A et 95 P 0/0 — Espagne. Guebb., 86 0/0 3/4 P. — Id. perp. Paris, 5 p. c. 00 0/0. Id. perp. Amst., 75 1/2 1/4 et P 0 0000. Idem dette différée, 49 3/8 7/8 3/4 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

88 caisses sucre Havane blond, à fl. 17 entrep.

Arrivages au port d'Anvers, du 16 juin.

Le brick anglais Traveller, cap. Monamy, ven. de Rio-Janeiro, ch. de café.

Le brick anglais Earl, cap. Cairneron, ven. de St-Domingue, ch. de café.

Le bateau à vapeur anglais Sir Edward Banks, c. William Norwood, v. de Londres, ch. de café et indigo.

Bourse de Bruxelles, du 16 juin. — Belgique. Dette active, 52 1/2 A. Emp. 24 mill., 98 1/2 P. — Hollande. Dette active, 52 0/0 P. — Espagne Guebb., 86 3/4 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0, 00 0/0 0. Id. Amst., 5 p. 0/0, 75 1/2 P. Id. Paris, 3 p. 0/0, 49 1/4 0. Cortès à Lond., 37 3/4 P. Dette diff., 49 0/0 0.

Prix des grains au marché de Liège du 16 juin.

Froment vieux l'hectolitre,	42 francs 36 cent.
Seigle, id.	8 52

H. Ignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.